



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 29 juillet 2022

Risques naturels

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Sur proposition du préfet de la Haute-Savoie, les communes de MENTHON-SAINT-BERNARD et de TALLOIRES-MONTMIN ont fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, pour le phénomène « inondation et coulée de boue » survenue le 15 mai 2022, par arrêté interministériel du 12 juillet 2022, publié au journal officiel du 28 juillet 2022.

**En conséquence, les personnes de cette commune sinistrées lors de cet événement sont invitées à déclarer le plus rapidement possible, si cela n'a pas déjà été fait, les dommages subis à leur compagnie d'assurance. Le délai maximum pour cette déclaration est fixé à dix jours à compter de la publication de l'arrêté interministériel, soit jusqu'au 11 août inclus.**

Il est rappelé que la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ne concerne que les biens assurés.

**Préfecture de la Haute-Savoie  
Bureau de la représentation et  
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

1/1

Rue du 30ème régiment d'infanterie  
BP 2332  
74 034 Annecy cedex